

**Prévention et lutte contre les incendies**

270, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 4G5
Téléphone : 450 470-3620
Télécopie : 450 654-5441
Courriel : incendie@repentigny.ca
Internet : repentigny.ca

Formulaire 735**CERTIFICAT ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
Pyrotechnie à grand déploiement**

DATE D'ÉVÉNEMENT : _____

SECTION I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
A - Personne responsable de la demande		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse complète (# civique, local, rue, ville)		Code postal :
# Téléphones :		Adresse courriel :
<u>Résidence</u>	<u>Travail</u> <u>Cellulaire</u>	
B - Pour qui faites-vous la demande ?		
<input type="checkbox"/> Une entreprise privée		
Nom de l'entreprise		N° de l'entreprise du Québec (NEQ)
<input type="checkbox"/> Un organisme sans but lucratif (OSBL) légalement constitué		
Nom de l'organisme		N° de l'entreprise du Québec (NEQ)
<input type="checkbox"/> Un groupe ou une association		
Nom du groupe ou de l'association		
<input type="checkbox"/> Vous-même		
SECTION II : DESCRIPTION DE L'ENDROIT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE		
A – Identification de l'endroit où a lieu l'événement		
Nom :		
Adresse complète (Numéro, rue, local)		
Ville	Code postal	Téléphone (avec ind. rég.)
B – Lieu où se tiendra l'événement		
<input type="checkbox"/> Extérieur sur terrain public		<input type="checkbox"/> Extérieur sur terrain privé

Exigences générales

- Les effets spéciaux doivent être conformes au Manuel d'effets spéciaux émis par les Ressources naturelles Canada et la Division de la réglementation des explosifs.
- Informers les gens sur le site des risques inhérents et des consignes de sécurité relatives aux pièces pyrotechniques.
- Faire une demande écrite pour le déploiement des pièces pyrotechniques, cette demande doit inclure les informations suivantes, que vous devez envoyer par courriel, à l'adresse incendie@repentigny.ca :
 - le nom, l'adresse et l'occupation du requérant ;
 - le numéro de permis et le certificat du pyrotechnicien ;
 - la date d'expiration de l'expertise du pyrotechnicien ;
 - la description de l'expertise du pyrotechnicien ;
 - la date, l'heure et le lieu de l'utilisation prévue ;
 - l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur de son entreprise ;
 - le mode de mise à feu des pièces ainsi que les spécifications de l'appareil.



Prévention et lutte contre les incendies

270, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 4G5
Téléphone : 450 470-3620
Télécopie : 450 654-5441
Courriel : incendie@repentigny.ca
Internet : repentigny.ca

Formulaire 735

CERTIFICAT ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
Pyrotechnie à grand déploiement

- d) Faire parvenir à l'autorité compétente le certificat d'assurance responsabilité que le pyrotechnicien détient pour lui-même et ses mandataires autorisés. Une police d'assurance d'au moins 1 000 000 \$ pour dommages causés à autrui, en cas d'accident.
- e) Fournir à l'autorité compétente l'autorisation du ministère des Ressources naturelles du Canada pour l'utilisation des pièces pyrotechniques et des pétards lors de l'évènement.
- f) Faire parvenir à l'autorité compétente le Certificat des pyrotechniciens émis par les Ressources naturelles du Canada.
- g) Faire parvenir à l'autorité compétente la copie de la demande d'achat des pièces utilisées lors de l'évènement.
- h) Faire parvenir à l'autorité compétente la liste des pièces pyrotechniques ainsi que leurs spécifications.
- i) Effectuer un essai des effets spéciaux sous la surveillance du Service de prévention et lutte contre les incendies de Repentigny 5 à 10 minutes avant la tenue de l'évènement.
- j) L'artificier surveillant doit être présent sur le site du déploiement durant le montage, la mise à feu, le démontage et il doit assumer la direction des opérations.
- k) L'artificier doit interrompre, en tout temps, le spectacle s'il y a un danger imprévu qui se manifeste.
- l) Les pièces pyrotechniques doivent être installées 30 minutes avant le début du spectacle.
- m) Prévoir du personnel de sécurité en quantité suffisante afin de contrôler les différents périmètres de sécurité.
- n) Établir une zone rouge avant de procéder à l'installation des pièces. De plus, seul les pyrotechniciens et les aides-pyrotechniciens sont autorisés dans la zone rouge.
- o) La zone de retombée des pièces est interdite au public jusqu'à la fin des opérations de nettoyage.
- p) Aucune pièce pyrotechnique ne doit exploser au-dessus du public ni être orientée vers le public ou survolé le public.
- q) Les mortiers ou les pièces pyrotechniques doivent être fixés solidement et les cordons de mise à feu doivent être protégés.
- r) Une équipe d'intervention ainsi qu'un agent de prévention du Service de prévention et de lutte contre les incendies de Repentigny doivent être présents sur les lieux et les frais doivent être assumés par le responsable de l'évènement.

Pièces jointes :

- Preuve d'assurance responsabilité
- Plan localisation
- Plan d'aménagement du site
- Certificat des pyrotechniciens.
- Détails des pièces pyrotechniques

**La réussite de votre évènement est tributaire de l'aspect sécurité.
Nous vous invitons donc à la prudence.**

**Le Service de prévention et lutte contre les incendies doit recevoir ce formulaire
complété 7 jours avant la date prévue afin d'autoriser la tenue de l'évènement.**

Je déclare que mon kiosque respecte l'ensemble des exigences réglementaires de ce formulaire	
Nom en lettres moulées du responsable du kiosque où se tiendra l'évènement :	
Signature du responsable du kiosque	Date

Pour informations supplémentaires : 450 470-3620, poste 3793

**Pour soumettre le formulaire, s.v.p. l'envoyer par courriel à l'adresse
suivante : incendie@repentigny.ca**